

Mercredi 19 septembre 2018

International – développer l'export pour les entreprises ligériennes
Signature tripartite
Région/CCI Pays de la Loire/Business France



1

Suivi de la signature de la convention "investissements étrangers" entre L'Agence régionale Pays de la Loire – Territoires d'innovation et Business France

Communiqué de presse Team France Export p.2 et 3

Convention "investissements étrangers" entre L'Agence régionale Pays de la Loire – Territoires d'innovation et Business France p.4

Annexe : Protocole d'accord Team France Export Pays de la Loire p.5-10

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Mercredi 19 septembre 2018

Communiqué de presse

International – développer le grand export

Signature tripartite Région/CCI/Business France

Si la Région pèse 5,1 % de la richesse nationale, notamment grâce au poids important de son industrie et de son agriculture, elle reste trop en retrait en matière d'exportations. Partant d'un constat à la fois national et régional, et en dépit des efforts et des investissements publics consentis depuis plusieurs années et des partenariats, notamment avec la CCI international et Business France, le chiffre du nombre d'entreprises ligériennes exportatrices et les volumes d'exportation ont du mal à décoller. Souhaitant inverser cette tendance, la Région des Pays de la Loire, la CCI Pays de la Loire et Business France, ont signé aujourd'hui un protocole d'accord « Team France Export Pays de la Loire ». Le Premier ministre, en présentant, le 23 février dernier, la stratégie de l'État en matière de commerce extérieur, est venu conforter la stratégie régionale, en lui confiant le pilotage d'une réforme ambitieuse en faveur de l'international. L'objectif est de simplifier les démarches des entreprises ligériennes afin d'augmenter leurs parts de marché à l'export, en proposant un interlocuteur unique à toutes les étapes de leur développement à l'international.

En signant ce protocole une Team France Export Pays de la Loire est ainsi constituée regroupant, autour de la Région, l'Etat et ses opérateurs publics, Business France et la CCI Pays de la Loire. L'enjeu principal du partenariat consiste à détecter les entreprises non encore exportatrices et à accompagner les exportateurs existants dans leur développement international.

2

Faciliter l'accès au plus grand nombre d'entreprises

Une plateforme digitale, dite « plateforme des solutions » développée par Business France et les CCI sur crédits nationaux, sera déployée en Pays-de-la-Loire pour promouvoir la nouvelle offre et le nouveau dispositif. Première brique de l'offre aux entreprises, elle permettra aux entreprises d'évaluer leur maturité export, de se former en ligne, de trouver l'ensemble de l'offre de services proposée par les acteurs publics et les partenaires régionaux d'avoir accès à de la veille sectorielle et marchés, à une hotline/ centre d'appels, et de promouvoir le parcours Pays de la Loire Export.

Une équipe unique en région

Business France renforce ses équipes existantes et transfère plusieurs collaborateurs en région des Pays de la Loire. Ces conseillers export intégreront l'équipe internationale de la CCI Pays de la Loire et seront chargés, comme l'ensemble de l'équipe internationale, de porter l'offre d'accompagnement de la « TEAM France Export Pays de la Loire ». Ces équipes, organisées selon une logique de portefeuille sectoriel et territorial, partageront les mêmes outils de la relation clients (CRM et plateforme de solutions), offriront les mêmes services et auront accès au réseau international du « service public » (correspondant Team France Export à l'étranger). Elles s'appuieront également sur tout l'écosystème public et privé territorial pour orienter les entreprises vers les acteurs les plus adaptés à leurs besoins en travaillant de concert avec les

équipes de la Direction des Affaires Internationales de la Région des Pays de la Loire. Business France mettra également à disposition des conseillers exports de la Team France Export Pays de la Loire toute sa connaissance des marchés mondiaux par filière.

Une offre unique et lisible par l'entreprise

La nouvelle offre commune « Team France Export Pays de la Loire », associée à l'offre de l'ensemble des acteurs contribuant à l'accompagnement export des entreprises permettra de proposer à l'entreprise un « parcours export » structuré. Les entreprises seront suivies dans la durée par un conseiller export dédié et seront orientées à chaque moment, en fonction de leurs besoins, vers l'offre et le partenaire pertinent.

« Nous avons un potentiel certain et devons convaincre toutes les entreprises susceptibles d'aller à l'international d'y aller, mais pas dans n'importe quelles conditions. Les Pays de la Loire veulent donc prendre toute leur part dans l'objectif national qui est de faire passer, en 5 ans, le nombre d'entreprises exportatrices de 125 000 à 200 000. Notre ambition est de conforter nos 5 400 entreprises exportatrices, mais aussi, permettre chaque année à une centaine d'entreprises supplémentaires de devenir exportatrices. » déclare Christelle Morançais présidente de la Région des Pays de la Loire.

Revoir et adapter les dispositifs existants de soutien direct aux entreprises

Plusieurs dispositifs d'accompagnement ont été mis en place par la Région des Pays de la Loire ainsi que par les services de l'État, Business France et les Chambres consulaires. Ils sont complémentaires et ont vocation dans un premier temps, à être intégrés au parcours Pays de la Loire. Dans le cadre du « Team France Export Pays de la Loire », ils pourront évoluer pour répondre au mieux aux besoins des entreprises

En accentuant son soutien au grand export depuis 2 ans, la Région s'est fixée pour ambition d'être le « porte-avion » des entreprises ligériennes à l'export. Considérant que l'international est avec l'innovation, le deuxième vecteur de croissance majeur pour Les entreprises. Elle a déjà mis en place des dispositifs d'aides : Prim export, VIE, un nouveau soutien au recrutement d'une RH à l'export, les groupements export, et les missions collectives régionales ont permis de donner une nouvelle impulsion à la stratégie ligérienne en matière de conquête de marchés extérieurs. Dans une logique de partenariat « public/public », des Envoyés spéciaux, collaborateurs de l'agence nationale Business France, sont dédiés et mobilisés pour accompagner le déploiement de la stratégie régionale, hébergés au sein des ambassades ou des bureaux Business France à l'étranger. Ce dispositif unique, expérimental et innovant, permet de mutualiser les moyens, dans un souci de synergie et d'optimisation.

« Il faut donc que nous préservions ce qui fonctionne mais nous devons essayer de voir ensemble ce qu'il faut améliorer pour lever les freins et les obstacles de l'export. Donnons envie aux entreprises qui n'y vont pas d'y aller, aidons les primo-exportateurs, faisons monter en puissance les aguerris. » ajoute Paul Jeanneteau, vice-président en charge des entreprises et de l'international.

Convention "investissements étrangers" entre L'Agence régionale Pays de la Loire – Territoires d'innovation et Business France

En parallèle du travail sur les capacités d'export de nos entreprises régionales, l'enjeu des territoires est d'attirer de nouveaux investisseurs internationaux, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

À ce titre, l'Agence régionale Pays de la Loire mène un travail de fond pour attirer et concrétiser des projets d'investissements internationaux, au travers d'implantation ou d'extension d'entreprises étrangères déjà installées.

L'Agence régionale agit en prospection directe et également en partenariat étroit avec Business France pour proposer des offres attractives aux investisseurs en recherche de marchés, identifiés par les équipes de Business France.

Ce partenariat avec Business France fait l'objet d'une convention, renouvelée aujourd'hui jusqu'au 31 décembre 2022. Elle définit les règles du partenariat entre Business France et le Correspondant chef de file en région (CCFR), en l'occurrence l'Agence régionale, afin :

- d'assurer la prospection, l'accueil et le suivi des projets d'investissements internationaux,
- fédérer les acteurs locaux autour du Hub International et assurer ainsi une réponse collective et partagée sur chaque dossier,
- prendre ensemble toute initiative de nature à favoriser l'investissement étranger durable dans la région (rendre l'action publique plus efficiente pour l'investissement étranger).

4

Qu'est-ce que l'Agence régionale Pays de la Loire ?

Elle agit pour le compte de la Région des Pays de la Loire, avec pour mission la promotion et l'attractivité de la région sur la scène internationale, en complément de l'action de Business France à l'échelle nationale. **À la clé en 2017, plus de 1600 emplois créés ou maintenus.**

L'Agence régionale mène une action en 2 temps, en direct ou à l'aide de son réseau de partenaires :

- Prospection et détection des investisseurs étrangers, notamment en lien avec les besoins des filières - **21 projets d'implantation accompagnés par le département international en 2017 ;**
- Accompagnement et soutien à l'implantation et au développement des entreprises à capitaux étrangers en région - **36 projets d'extension ou reprise en 2017.**

Protocole d'accord

TEAM FRANCE EXPORT PAYS DE LA LOIRE

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Hôtel de la Région

1 rue de la Loire

44 966 NANTES CEDEX 9

Représentée par la Présidente du Conseil Régional Madame Christelle MORANÇAIS,

Dûment habilitée à signer le présent protocole par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 juillet 2018
ci-après dénommée « la Région »

ET

BUSINESS FRANCE

77 boulevard Saint Jacques,

75 014 PARIS,

Représenté par son Directeur général, Monsieur Christophe LECOURTIER, autorisé à signer le présent protocole d'accord

ci-après désigné « Business France »

ET

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PAYS DE LA LOIRE

Centre des Salorges

16 quai Ernest Renaud

44 105 NANTES cedex 4

Représentée par son Président, Monsieur Jean-François GENDRON, autorisé à signer le présent protocole d'accord

ci-après dénommée « la CCIR »,

Sous l'égide de Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Préambule :

La loi NOTRe a confié la responsabilité aux Régions, sur leurs territoires respectifs, de la définition d'une stratégie d'internationalisation de leurs entreprises et d'attraction d'investissements étrangers. Les Régions définissent cette stratégie dans le cadre des volets dédiés de leurs Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Elles disposent d'une compétence exclusive en matière d'aides aux entreprises (hors notamment immobilier et foncier) et sont responsable de l'accompagnement des PME et ETI dans leurs stratégies de développement.

La Région des Pays de la Loire a choisi de faire de l'internationalisation de l'économie, au même titre que l'innovation, une priorité de sa politique de développement économique comme en témoigne l'adoption de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et de sa feuille de route internationale en décembre 2016. Dans cette optique, elle souhaite favoriser l'exportation des entreprises ligériennes et renforcer l'attractivité économique de son territoire à l'international.

Outre les dispositifs de soutien individuels aux entreprises et aux acteurs économiques qu'elle a déployé, la Région des Pays de la Loire souhaite également accompagner les démarches de la sphère économique sur certaines zones géographiques considérées comme prioritaires. La concertation réalisée dans le cadre de la rédaction du SRDEII a notamment mis en évidence la nécessité pour les acteurs économiques de disposer de portes d'entrée à l'étranger afin de les accompagner dans leurs projets de développement à l'international. Au regard de la complexité des marchés internationaux, la Région veut jouer un rôle de porte-avions pour faciliter les démarches entreprises en lien avec les différents organismes publics et privés qui interviennent dans le champ de l'international.

Business France, établissement public industriel et commercial, est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française ; placée sous l'autorité des ministères chargés de l'économie et des Finances, de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Cohésion des territoires, elle a notamment pour mission d'accompagner les PME et ETI dans leur développement export. Le décret n° 2014-1571 du 22 décembre 2014 fixe le cadre de son action et notamment les conditions dans lesquelles l'agence assure ses missions en partenariat avec les collectivités territoriales et au service des entreprises.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIR), est un établissement public placé sous la tutelle de l'État et dont les attributions sont fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Elle assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics et des autorités étrangères et contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires, ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations, en remplissant les missions de service public et d'intérêt général nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Mis en place en 2001, par la fusion de tous les services à l'international des CCI de la région, l'équipe internationale de la CCI Pays de la Loire est le 1^{er} service régionalisé du réseau consulaire : une seule et même équipe de conseillers internationaux répartie sur le territoire, une seule offre de services : les CCI sont spécialisées sur l'accès des entreprises aux marchés internationaux et conseillent les entreprises dans leurs démarches à l'international au travers d'un « parcours de l'export ».

Rappel :

Présentée par le Premier Ministre à Roubaix le 23 février dernier, la stratégie du Gouvernement en matière de Commerce Extérieur s'articule sur 3 niveaux :

- Macro-économique en faveur de la compétitivité des entreprises : allègement des charges, baisse des impôts sur les sociétés, code du travail, fonds d'investissement
- Stratégie filières : le Conseil National de l'Industrie (CNI) : articulation des priorités export / filières
- Outils publics d'accompagnement : soutien public plus simple, mode de financement plus compétitifs.

C'est sur ce dernier volet que le gouvernement, s'appuyant sur les propositions du directeur général de Business France souhaite transformer le modèle d'accompagnement des PME à l'export pour faire émerger une « Team France Export » et pour avancer dans 3 directions :

- Diffusion d'une culture de l'export et de l'international :
 - o volet formation.
- Réforme de l'accompagnement à l'export :
 - o partenariat approfondi entre Etat et les régions ; c'est sur ce volet que la réforme touche au fonctionnement des acteurs économiques (BF/CCI/OSCI/Etat/ARD/Région) tant en région qu'à l'étranger.
- Réforme des financements export :
 - o lisibilité et compétitivité.

Proposition de l'accompagnement en Région des Pays de la Loire

Considérant :

7

- la volonté de l'Etat, partagée par l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les Régions, de renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif public français d'appui à l'internationalisation des territoires et des entreprises et de s'appuyer à cette fin sur les acteurs publics et, en complément, sur des opérateurs privés, et d'en confier le pilotage aux Régions, aux côtés de l'Etat ;
- le rôle de pilote de la Région Pays de la Loire au regard de sa compétence générale en matière de développement économique au titre de la Loi NOTRe ;
- le rôle particulier confié par l'Etat à Business France et aux CCI pour accélérer l'internationalisation des PME et entreprises de taille intermédiaire, notamment, en lien avec BPIFrance ;
- la volonté des Parties :
 - d'adopter une vision stratégique et opérationnelle partagées, tenant compte des enjeux nationaux et régionaux, avec pour objectif d'augmenter le nombre d'exportateurs et de les accompagner sur la durée dans un développement significatif et durable à l'international ;
 - de mettre en œuvre, en région Pays de la Loire, la refonte du dispositif d'appui à l'internationalisation des entreprises ;
- les engagements réciproques de Business France et de la CCI Pays de la Loire à devenir un centre d'expertises et de ressources et l'opérateur commun au service des entreprises en :

- mutualisant au bénéfice de la Team France Export Pays de la Loire leurs données sectorielles, marchés et clients,
- construisant une plateforme régionale de solutions,
- intégrant des conseillers en développement export de Business France au sein de CCI Pays de la Loire, afin de renforcer l'expertise territoriale et sectorielle,
- renforçant le partenariat avec BPI France,

- La stratégie internationale mise en place par la Région des Pays de la Loire :

En région des Pays de la Loire, depuis l'adoption du SRDEII et de la feuille de route internationale en décembre 2016, un travail important a été initié avec les différents acteurs du commerce international : la Région, Business France, Bpifrance, la CCI de Région, la CRA, la CMAR, les CCEF, le représentant des OSCI, la DIRECCTE, les Douanes, la Métropole de Nantes, l'Agence Régionale, le Conseiller diplomatique de la Préfecture, les 4 agglomérations chefs-lieux des départements.

Un Hub International les réunit 3 fois par an pour mettre en cohérence les actions de chacun et partager les bonnes pratiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, date de sa création, le Comité Export Pays de la Loire se réunit une fois par mois pour émettre un avis circonstancié sur les demandes de financement VIE et autres dispositifs du Pack Export (Prim'Export, Init Export, Dispositif RH Export ...). La Région, les 3 Chambres Consulaires, Business France, Bpifrance, la DIRECCTE, CCEF composent ce Comité et abordent les dossiers de demandes des entreprises aux différents dispositifs.

Les propositions suivantes sont formulées :

Pour répondre à la stratégie gouvernementale, les signataires s'accordent sur la création de la « **Team France Export Pays de la Loire.** »

La Région PAYS DE LA LOIRE, pilote de ce dispositif, pourra s'appuyer, dans le respect des règles qui leur sont applicables, sur Business France et la CCI Pays de la Loire comme centre d'expertises et de ressources et opérateur public commun, pour contribuer à l'élaboration et au déploiement de sa stratégie en matière d'internationalisation des entreprises.

Une Team France Export Pays de la Loire est ainsi constituée regroupant, autour de la Région, l'Etat et ses opérateurs publics, Business France et la CCI Pays de la Loire.

La Team France Export Pays de la Loire Export associera en tant que de besoin les opérateurs spécialistes du développement international reconnus sur un champ d'expertise pour la réalisation de prestations (opérateurs privés d'accompagnement, pôles de compétitivité, Clubs export, fédérations professionnelles, ...).

L'enjeu principal du partenariat se situe à la fois dans la détection d'entreprises non encore exportatrices et l'accompagnement des exportateurs existants dans leur développement international. Pour y répondre, un plan de prospection ambitieux, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire et encouragé par la Région sera défini et mis en œuvre.

Engagement 1 : le Hub International : une concertation régionale collective

Sous l'autorité de la Région, le Hub international qui se réunit 3 fois par an devient l'organe de concertation en Région des Pays de la Loire de la « Team France Export Pays de la Loire ». Il comprend les différents acteurs du commerce international : la Région, Business France, Bpifrance, la CCI Pays de la Loire, la CRA, la CMAR, les CCEF, le représentant des OSCI, la DIRECCTE, les Douanes, la Métropole de Nantes, l'Agence Régionale, le Conseiller diplomatique de la Préfecture, les 4 agglomérations chefs-lieux des départements.

Engagement 2 : le Comité Export Pays de la Loire devient le comité de pilotage opérationnel

Le Comité Export Pays de la Loire, animé par la Région, qui se réunit une fois par mois pour statuer sur les demandes de financement des dispositifs du Pack Export devient le comité de pilotage de la Team France export Pays de la Loire. Il associe la Direccte, Bpifrance, le comité des CCEF des Pays de la Loire, Chambre Régionale d'Agriculture, CCI Pays de la Loire et Business France.

Engagement 3 : partager l'information dans la durée et en temps réel, pour un meilleur ciblage et un meilleur suivi des entreprises dans leur développement export.

Un outil CRM, financé par l'Etat, sera mis en place par Business France et la CCI Pays de la Loire dans les prochains mois. Il sera partagé, selon des règles à définir, avec les acteurs de la Team France Export Pays-de-la-Loire. Un soin particulier sera apporté aux possibilités de partage avec d'autres outils CRM utilisés par les autres acteurs régionaux partenaires.

Engagement 4 : promouvoir l'offre « Team France Export Pays de la Loire » et en faciliter l'accès au plus grand nombre d'entreprises.

Une plateforme digitale, dite « plateforme des solutions » développée par Business France et les CCI sur crédits nationaux, sera déployée en Pays-de-la-Loire pour promouvoir la nouvelle offre et le nouveau dispositif.

Elle sera adaptée aux spécificités de la région, interfacée avec les outils régionaux notamment « Entreprendre Pays de la Loire » et animée par l'équipe CCIR/ Business France. Des liens avec les applications proposées par les autres acteurs seront créés.

Première brique de l'offre aux entreprises, la plateforme digitale permettra principalement aux entreprises d'évaluer leur maturité export, de se former en ligne, de trouver l'ensemble de l'offre de services proposée par les acteurs publics et les partenaires régionaux d'avoir accès à de la veille sectorielle et marchés, à une hotline/ centre d'appels, et de promouvoir le parcours Pays de la Loire Export.

Engagement 5 : renforcer le lien opérationnel entre les équipes CCI et celle de Business France en créant une équipe unique en région.

Business France s'engage à renforcer ses équipes existantes par le transfert de plusieurs collaborateurs en région des Pays de la Loire. Les profils de poste seront définis en concertation avec la Région, la CCI Pays de la Loire, et Business France, en tenant compte des filières prioritaires pour la région. Les conseillers export ainsi sélectionnés, rémunérés et équipés par Business France, intégreront fonctionnellement l'équipe internationale de la CCI Pays de la Loire et seront chargés, comme l'ensemble de l'équipe internationale, de porter l'offre d'accompagnement de la « TEAM France Export Pays de la Loire ». Un autre collaborateur de l'équipe CCIR /Business France contribuera au déploiement et au fonctionnement du nouveau dispositif en tant que membre coordinateur.

Un plan de formation mutuel sera mis en place, afin de favoriser le transfert de compétences entre les équipes. Ces équipes, organisées selon une logique de portefeuille sectoriel et territorial, partageront les mêmes outils de la relation clients (CRM et plateforme de solutions), offriront les mêmes services et auront accès au réseau international du « service public » (correspondant Team France Export à l'étranger). Elles s'appuieront également sur tout l'écosystème public et privé territorial pour orienter les entreprises vers les acteurs les plus adaptés à leurs besoins en travaillant de concert avec les équipes de la Direction des Affaires Internationales de la Région des Pays de la Loire. Business France mettra également à disposition des conseillers exports de la Team France Export Pays de la Loire toute sa connaissance des marchés mondiaux par filière.

Engagement 6 : créer et promouvoir une offre commune et lisible par l'entreprise

La nouvelle offre commune « Team France Export Pays de la Loire », associée à l'offre de l'ensemble des acteurs contribuant à l'accompagnement export des entreprises permettra de proposer à l'entreprise un « parcours export » structuré.

Les entreprises seront suivies dans la durée par un conseiller export dédié et seront orientées à chaque moment, en fonction de leurs besoins, vers l'offre et le partenaire pertinent.

Ainsi en fonction des filières d'excellence pourront être associées la Chambre Régionale d'Agriculture (FOOD LOIRE) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région afin d'assurer un premier niveau d'accompagnement individuel ainsi que l'organisation d'actions collectives (salons, missions).

Les soutiens financiers développés et portés par Bpifrance seront promus en lien avec la banque publique. De même, les chargés d'affaires internationaux que Business France a déjà mis à la disposition de BPI France dans les régions assureront la promotion de l'offre commune.

Engagement 7 : revoir et adapter les dispositifs existants de soutien direct aux entreprises

Plusieurs dispositifs d'accompagnement ont été mis en place par la Région des Pays de la Loire ainsi que par les services de l'État, Business France et les Chambres consulaires.

Ils sont complémentaires et ont vocation dans un premier temps, à être intégrés au parcours Pays de la Loire.

Pour tenir compte de la nouvelle approche et dans le cadre du « Team France Export Pays de la Loire », les dispositifs pourront être amenés à évoluer pour répondre au mieux aux besoins des entreprises

10

Durée du protocole d'accord

Le présent protocole d'accord prend effet à la date de sa signature par les parties pour une durée de 36 mois.

Modification du protocole d'accord

Toute modification des termes du présent protocole d'accord doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions.

Résiliation du protocole d'accord

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant du présent protocole, chaque partie se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée aux autres signataires restée infructueuse pendant 60 jours, de résilier le présent protocole d'accord.

Le présent protocole d'accord peut également être résilié d'un commun accord entre les parties.

Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent protocole, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

Fait à

le

Christelle MORANÇAIS
LECOURTIER

Jean-François GENDRON

Christophe

Présidente du CONSEIL REGIONAL
DES PAYS DE LA LOIRE

Président de la CCIR
DES PAYS DE LA LOIRE

Directeur général
BUSINESS FRANCE

Sous l'égide de Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères